

Titre Professionnel :

CONTROLEUR TECHNIQUE AUTOMOBILE

Niveau V – 7 ou 3,5 mois* – 10 places

Code ROME I1604

*Selon pré-requis

71 %
d'insertion professionnelle
(statistiques 2016)

Ce professionnel accueille son client et effectue le contrôle technique du véhicule conformément à la réglementation en vigueur. Il utilise l'outil informatique pour saisir l'identité du client et de son véhicule. Il rend compte des défauts constatés, point par point, à l'aide du rapport de contrôle. Ses outils sont des appareils de mesure, des bancs de contrôle (freinage, suspensions, analyseur de gaz...). Sa démarche repose essentiellement sur le respect de procédures techniques et de qualité.

Cette formation se décompose en 2 modules (activités-types) :

1. Effectuer les visites techniques de contrôle des véhicules légers, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.
2. Réaliser les opérations de gestion administrative du contrôle technique réglementaire des véhicules légers, dans le cadre de l'assurance qualité.

Ces formations nécessitent des prérequis en termes de qualification et d'expérience. Consultez-nous pour savoir laquelle convient à votre situation.

Pour réussir dans ce métier, les qualités suivantes sont nécessaires :

- rigueur,
- méthode,
- soin,
- qualités relationnelles, d'expression et de présentation.

Pour en savoir plus, suivez ce lien: [Site officiel de la certification](#)

COS CRP LES RHUETS – 41600 VOUZON